



RAKOTOARISOA Faustin

Né le : 14 août 1980 à Fianarantsoa, Madagascar

Nationalité : Malgache, naturalisé français

Adresse : 46 rue principale, 67480 Leutenheim (France)

Téléphone : 0368036008 ou 0645576133

Mail : rakotoarisoafaustin@yahoo.fr

Diplômes

Originaire de Tananarive-Madagascar, titulaire du baccalauréat en théologie délivré par l'Université pontificale Urbaniana de Rome, j'ai poursuivi mes études à l'Université de Strasbourg et, passionné de sciences juridiques, obtenu la maîtrise en droit public-privé à la Faculté de droit et de sciences politiques ainsi que le master à la Faculté de théologie catholique et le doctorat en droit canonique à l'ED 270 sur « L'autorité des évêques et le gouvernement de la vie et du ministère des prêtres. Doctrine, droit et praxis en Afrique ».

Thèse

L'autorité des évêques et le gouvernement de la vie et du ministère des prêtres. Doctrine, droit et praxis en Afrique, Paris, Cerf Patrimoines, 2020, 424 p.

Thèse de doctorat de théologie et de sciences religieuses de l'université de Strasbourg, spécialité droit canonique, dirigée par la professeure Mme Anne Bamberg, soutenue le 3 Juillet 2019 à l'université de Strasbourg.

Comment les évêques gouvernent-ils concrètement leurs prêtres ? En cas de défaillance dans l'accomplissement de la charge épiscopale, est-il possible d'envisager des sanctions ? Le présent ouvrage tente d'aborder ces sujets d'actualité et d'apporter des propositions pour l'exercice authentique du ministère ecclésial. L'évêque détient une autorité inhérente à la succession apostolique, à la plénitude du sacrement de l'ordre, aux multiples pouvoirs que lui confèrent le droit canonique et, pour les évêques africains en particulier, les réalités sociales, culturelles et politiques. Ce sont des hommes que l'on ne peut que difficilement contester. Si en Afrique l'autorité épiscopale est parfois confrontée aux problèmes de tribalisme, d'abus de pouvoir de certains prêtres, de désobéissance, force est de constater que des évêques abusent également de leur autorité et de leur pouvoir et n'assument pas vraiment leur responsabilité au préjudice des prêtres. La loi universelle de l'Église catholique et d'autres normes en vigueur ont été élaborées pour être observées et l'exemplarité devrait normalement venir d'en haut. Reste alors à savoir si, par rapport à la volonté de l'autorité suprême de l'Église manifestant une évolution en termes de sanctions, les Églises particulières avancent plus largement en matière de contrôle, de vigilance et de protection des droits de chacun.



Contribution / recension

2017 : Contribution lors d'une journée doctorale organisée par l'école doctorale de théologie et sciences religieuses ED 270 : « L'autorité des évêques en Afrique et le traitement des prêtres à la lumière de la doctrine et de la praxis », 20 janvier 2017.

2016 : recension de l'ouvrage de Jacques-Yves PERTIN, *Justice et gouvernement dans l'Église d'après les Lettres de saint Grégoire le Grand*, Paris, L'Harmattan, 2015, 365 p., dans *Revue des sciences religieuses*, 90, 2, 2016, p. 291-292.

Activité actuelle

Inscris au parcours M2 en interreligieux (Faculté de théologie catholique), je prépare en parallèle la publication de ma thèse chez les éditions du Cerf Patrimoines.